

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2020

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 11/06/2020
Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.
Excusés : Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-041: Adoption du budget primitif 2020 de la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

VU la délibération n°2020-036 en date du 16 juin 2020 adoptant le compte administratif 2019,

VU la délibération n°2020-040 en date du 16 juin 2020 décidant de l'affectation du résultat 2019,

VU l'avis de la « Toutes Commissions » réunie le 09 juin 2020,

Monsieur le Maire, expose le contenu du budget communal de l'exercice 2020 en précisant les principales orientations,

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose l'adoption du budget primitif communal pour l'exercice 2020 tel que présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte le budget primitif communal de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses (€)	1 946 616, 96	1 417 113, 79	3 363 730, 75
Recettes (€)	1 946 616, 96	1 417 113, 79	3 363 730, 75

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire

